

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET
DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
SEANCE DU 23 MAI 2020**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé.....	33
Nombre de Conseillers en exercice.....	33
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	33

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis à la Salle Municipale des Sports sise 9 rue du Bitz à Brunstatt sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| 1. LEIMGRUBER Marie-Madeleine | 18. BENOIST Sandrine |
| 2. DIETSCHY Bernard | 19. MEYER Geneviève |
| 3. WASSLER Jean-François | 20. VIOLA Antoine |
| 4. JAMMES Pierre | 21. MONTOUT Magella |
| 5. JOUX André | 22. MASSI Maryline |
| 6. GOLDSTEIN Danièle | 23. CENCIG Ivan |
| 7. LAPRÉVOTE René-Henri | 24. LANDIE Anne-Sophie |
| 8. LACKER Philip | 25. WIDOLF Laura |
| 9. DENOS Dominique | 26. GOSSELIN Cédric |
| 10. RABIEGA Daniel | 27. LAVOUÉ Estelle |
| 11. PUZZUOLI Isabelle | 28. LATUNER Arnaud |
| 12. FLORIAN Goerd | 29. FRIDERICH Jérémie |
| 13. BEHA Nicole | 30. BOLOGNESE Charlotte |
| 14. SCHULTZ-RATZMANN Esther | 31. MARCOT Martine |
| 15. GAISSER Estelle | 32. JUST Elisabeth |
| 16. THEVENOT Véronique | 33. HEYBERGER Paul |
| 17. GRIESSMANN Bertrand | |

Absents excusés : 0

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation des Conseillers municipaux
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Election du Maire
 - 3.1 Présidence de l'assemblée
 - 3.2 Constitution du bureau
 - 3.3 Déroulement de chaque tour de scrutin
 - 3.4 Résultats du scrutin
- 4) Election du Maire délégué de Brunstatt
 - 4.1 Constitution du bureau
 - 4.2 Déroulement de chaque tour de scrutin
 - 4.3 Résultats du scrutin
- 5) Election du Maire délégué de Didenheim
 - 5.1 Constitution du bureau
 - 5.2 Déroulement de chaque tour de scrutin
 - 5.3 Résultats du scrutin
- 6) Fixation du nombre d'Adjointes
- 7) Election des Adjointes
 - 7.1 Résultats du scrutin
- 8) Charte de l'élu local
- 9) Délégations au Maire (L 2122-22 du CGCT)
- 10) Election des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- 11) Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM)
- 12) Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Collège de Brunstatt (SIVU)

- 13) Election des délégués au Comité Directeur du Syndicat Mixte de l'Ill
- 14) Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
- 15) Désignation des représentants au sein du Comité de Pilotage du Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- 16) Désignation des représentants de la Commune à l'Association pour la création et le développement du Pays de la Région Mulhousienne
- 17) Désignation des représentants de la Commune au Comité de pilotage du GERPLAN
- 18) Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège
- 19) Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)
- 20) Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission d'attribution des logements
- 21) Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'Association des Centres de Soins de Mulhouse et environs
- 22) Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'APAP
- 23) Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'Association de la Petite Enfance
- 24) Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse
- 25) Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers
- 26) Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense
- 27) Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- 28) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- 29) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 30) Désignation des membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
- 31) Désignation des délégués de la Commune au sein de l'association « La Cour des Arts »

- 32) Désignation des délégués au sein de l'ADESION (Association de Développement pour l'Emploi, les Services et l'Insertion)
- 33) Désignation des délégués au sein de l'Association des Communes Forestières du Haut-Rhin
- 34) Désignation des délégués au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique
- 35) Désignation des représentants au sein de la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
- 36) Communications

POINT 1 – Installation des Conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

POINT 2 – Désignation du secrétaire de séance

Madame Charlotte BOLOGNESE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT) assistée par Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services.

POINT 3 – Election du Maire

3.1 Présidence de l'assemblée

Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2 Constitution du bureau

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner deux assesseurs :

Monsieur Jérémie FRIDERICH – Monsieur Arnaud LATUNER

3.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a voté par le biais du boîtier électronique garantissant le secret des suffrages.

3.4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
b. Nombre de votants.....	32
c. Nombre de suffrages blancs.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	32
e. Majorité absolue.....	17

a obtenu - Monsieur Antoine VIOLA 32 voix (Trente Deux)

Monsieur Antoine VIOLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

POINT 4 – Election du Maire délégué de Brunstatt

La suite de la séance se déroule sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire.

4.1 Constitution du bureau

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner deux assesseurs :

Monsieur Arnaud LATUNER – Madame Estelle LAVOUÉ

4.2 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a voté par le biais du boîtier électronique garantissant le secret des suffrages.

4.3 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
b. Nombre de votants.....	32
c. Nombre de suffrages blancs.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	32
e. Majorité absolue.....	17

a obtenu - Monsieur Jérémie FRIDERICH 32 voix (Trente Deux)

Monsieur Jérémie FRIDERICH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire délégué de la commune de Brunstatt et a été immédiatement installé.

POINT 5 – Election du Maire délégué de Didenheim

5.1 Constitution du bureau

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner deux assesseurs :

Monsieur Jérémie FRIDERICH – Monsieur Arnaud LATUNER

5.2 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a voté par le biais du boîtier électronique garantissant le secret des suffrages.

5.3 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	4
b. Nombre de votants.....	29
c. Nombre de suffrages blancs.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	29
e. Majorité absolue.....	15

a obtenu - Madame Nicole BEHA 29 voix (Vingt-Neuf)

Madame Nicole BEHA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Maire déléguée de la commune de Didenheim et a été immédiatement installée.

POINT 6 – Fixation du nombre d'Adjoints

Monsieur Antoine VIOLA élu Maire a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 Adjoints au Maire au maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints à 9.

Après en avoir discuté, et à l'issue du vote correspondant auquel il a été procédé dans les formes imparties, le Conseil Municipal,

DECIDE,
par trente-deux voix et une abstention

- de fixer le nombre d'Adjoints à 9.

POINT 7 – Election des Adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternances d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 4.1 et dans les conditions rappelées au 5.1.

Liste des Adjoints :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1. FRIDERICH Jérémie | 6. MONTOUT Magella |
| 2. BEHA Nicole | 7. DENOS Dominique |
| 3. WASSLER Jean-François | 8. SCHULTZ-RATZMANN Esther |
| 4. GOLDSTEIN Danièle | 9. JOUX André |
| 5. LACKER Philip | |

7.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
b. Nombre de votants.....	32
c. Nombre de suffrages blancs.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	32
e. Majorité absolue.....	17

a obtenu la liste FRIDERICH 32 voix (Trente Deux)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jérémie FRIDERICH. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

POINT 8 – Charte de l'élu local

Rapporteur : Monsieur le Maire

Article L2121-7

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Article L1111-1-1

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

POINT 9 – Délégations au Maire (L 2122-22 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 € ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en tout domaine et pour toute opération ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Points 10 à 28 – Intervention société TELOR :

Scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il y a un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

POINT 10 - Election des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA 33 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 2^{ème} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Jean-François WASSLER 33 voix

Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

c) 3^{ème} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur Philip LACKER 30 voix

Monsieur Philip LACKER, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 11 - Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA	31 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 2^{ème} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
a obtenu (- Monsieur Bernard DIETSCHY,	33 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 12 - Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Collège de Brunstatt (SIVU)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué titulaire :

Est candidate Madame Sandrine BENOIST, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2

- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	31
- majorité absolue.....		16
a obtenu	(- Madame Sandrine BENOIST	31 voix

Madame Sandrine BENOIST, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) 2^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire

- nombre de votants.....		33
- à déduire : blancs ou abstentions.....		3
- reste pour nombre de suffrages valables.....		30
- majorité absolue.....		16
a obtenu	(- Madame Nicole BEHA	30 voix

Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

c) 3^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Estelle GAISSER, Conseillère municipale

- nombre de votants.....		33
- à déduire : blancs ou abstentions.....		3
- reste pour nombre de suffrages valables.....		30
- majorité absolue.....		16
a obtenu	(- Madame Estelle GAISSER	30 voix

Madame Estelle GAISSER, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

d) 1er délégué suppléant :

Est candidate Madame Anne-Sophie LANDIÉ, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Anne-Sophie LANDIÉ 31 voix

Madame Anne-Sophie LANDIÉ, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

e) 2^{ème} délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Pierre JAMMES, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur Pierre JAMMES 31 voix

Monsieur Pierre JAMMES, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

f) 3^{ème} délégué suppléant :

Est candidate Madame Danielle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3

- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Madame Danièle GOLDSTEIN 30 voix

Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 13 - Election des délégués au Comité Directeur du Syndicat Mixte de l'III

a) 1^{er} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Monsieur Bernard DIETSCHY 31 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 1^{er} délégué suppléant :

Est candidate Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN 31 voix

Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 14 - Election des délégués au Comité d'Administration du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA 33 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délégué suppléant :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

A obtenu (- Monsieur André JOUX 31 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 15 - Désignation des représentants au sein du Comité de Pilotage du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

A obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA 32 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délégué suppléant :

Est candidate Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

A obtenu (- Madame Danièle GOLDSTEIN 31 voix

Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 16 - Désignation des représentants de la Commune à l'Association pour la création et le développement du Pays de la Région Mulhousienne

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Goerd FLORIAN, Conseiller municipal,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

A obtenu (- Monsieur Goerd FLORIAN 31 voix

Monsieur Goerd FLORIAN, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

A obtenu (- Monsieur Jean-François WASSLER 32 voix

Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

c) délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

A obtenu (- Monsieur Dominique DENOS 33 voix

Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

d) délégué suppléant :

Est candidate Madame Véronique THEVENOT, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

A obtenu (- Madame Véronique THEVENOT 30 voix

Madame Véronique THEVENOT, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 17 - Désignation des représentants de la Commune au Comité de pilotage du GERPLAN

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

A obtenu (- Monsieur Bernard DIETSCHY 32 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délégué suppléant :

Est candidate Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

A obtenu (- Madame Danièle GOLDSTEIN 30 voix

Madame Danièle GOLDSTEIN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 18 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) Délégué titulaire :

Sont candidates Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, et Madame Martine MARCOT, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
--------------------------	----

- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
ont obtenu	
(- Madame Nicole BEHA	29 voix
(- Madame Martine MARCOT	3 voix

Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) Délégué suppléant :

Sont candidates Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire, et Madame Martine MARCOT, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
ont obtenu	
(- Madame Magella MONTOUT	29 voix
(- Madame Martine MARCOT	3 voix

Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 19 - Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
--------------------------	----

- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
a obtenu	(- Monsieur Jérémie FRIDERICH 32 voix

Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élu.

b) 2^{ème} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Arnaud LATUNER, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Monsieur Arnaud LATUNER 31 voix

Monsieur Arnaud LATUNER, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

c) 1er délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Monsieur Dominique DENOS 31 voix

Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

d) 2^{ème} délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Cédric GOSSELIN, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur Cédric GOSSELIN 31 voix

Monsieur Cédric GOSSELIN, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 20 - Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission d'attribution des logements

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA, Maire 32 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délegué suppléant :

Est candidate Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Nicole BEHA 30 voix

Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 21 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'Association des Centres de Soins de Mulhouse et environs

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) délegué titulaire :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur André JOUX 31 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire,, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) délégué suppléant :

Est candidate Madame Laura WIDOLF, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Laura WIDOLF 30 voix

Madame Laura WIDOLF, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 22 - Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'APAP

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

Délégué titulaire :

Est candidate Madame Magella MONTOUT, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Magella MONTOUT 31 voix

Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 23 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'Association de la Petite Enfance

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué titulaire :

Sont candidates Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire, et Madame Martine MARCOT, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
ont obtenu	
(- Madame Magella MONTOUT	30 voix
(- Madame Martine MARCOT	3 voix

Madame Magella MONTOUT, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) 2^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	
(- Madame Nicole BEHA	31 voix

Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

c) 3^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Sandrine BENOIST, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Sandrine BENOIST 31 voix

Madame Sandrine BENOIST, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

d) 4^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Maryline MASSI, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Maryline MASSI 31 voix

Madame Maryline MASSI, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

e) 5^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Geneviève MEYER, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31

- majorité absolue..... 16

a obtenu (- Madame Geneviève MEYER 31 voix

Madame Geneviève MEYER, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

f) 6^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Charlotte BOLOGNESE

- nombre de votants..... 33

- à déduire : blancs ou abstentions..... 2

- reste pour nombre de suffrages valables..... 31

- majorité absolue..... 16

a obtenu (- Madame Charlotte BOLOGNESE 31 voix

Madame Charlotte BOLOGNESE, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 24 - Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Rapporteur : Monsieur le Maire

La désignation des membres de cette instance est régie par les dispositions de l'article 7-2 du Cahier des Charges des Chasses Communales approuvé par arrêté préfectoral n°2005-201 du 20 juillet 2005 modifié par celui n° 2005-252-14 du 9 septembre 2005 et par celui n° 2006-187-3 du 6 juillet 2006.

Sa présidence est assurée de droit par le Maire et elle doit comprendre au minimum 2 conseillers municipaux.

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1er délégué :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal

- nombre de votants..... 33

- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
a obtenu (- Monsieur Bernard DIETSCHY	32 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 2^{ème} délégué :

Est candidate Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
a obtenu (- Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN	32 voix

Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

c) 3^{ème} délégué :

Est candidat Monsieur Cédric GOSSELIN, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu (- Monsieur Cédric GOSSELIN	31 voix

Monsieur Cédric GOSSELIN, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

d) 4^{ème} délégué :

Est candidat Monsieur Pierre JAMMES, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
a obtenu	(- Monsieur Pierre JAMMES
	30 voix

Monsieur Pierre JAMMES, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

e) 5^{ème} délégué :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16
a obtenu	(- Monsieur André JOUX
	31 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 25 - Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers

Rapporteur : Monsieur le Maire

La désignation des représentants à cette instance est régie par les dispositions de l'article 55 du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux Sapeurs-Pompiers volontaires ainsi que par celles de l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 portant organisation dudit comité et par celles de l'article 63 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013.

S'agissant de la composition de ce dernier, il est précisé qu'il est présidé par le Maire et composé en nombre égal de représentants titulaires et suppléants tant de la collectivité que des Sapeurs-Pompiers eux-mêmes élus par leurs pairs pour chacun des grades existant au sein de l'unité.

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1er délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

ont obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA) 32 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 2ème délégué titulaire :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire,

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1

- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	32
- majorité absolue.....		17
a obtenu	(- Monsieur André JOUX	32 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

c) 3^{ème} délégué titulaire :

Est candidate Madame Véronique THEVENOT, Conseillère municipale

- nombre de votants.....		33
- à déduire : blancs ou abstentions.....		1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	32
- majorité absolue.....		17
a obtenu	(- Madame Véronique THEVENOT	32 voix

Madame Véronique THEVENOT, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

d) 4^{ème} délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....		33
- à déduire : blancs ou abstentions.....		3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	30
- majorité absolue.....		16
a obtenu	(- Monsieur Jean-François WASSLER	30 voix

Monsieur Jean-François WASSLER, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

e) 1^{er} délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur Dominique DENOS 30 voix

Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

f) 2^{ème} délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- M. Jérémie FRIDERICH 33 voix

Monsieur Jérémie FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt et Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

g) 3^{ème} délégué suppléant :

Est candidate Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2

- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	31
- majorité absolue.....		16
a obtenu	(- Madame Nicole BEHA	31 voix

Madame Nicole BEHA, Maire déléguée de Didenheim et Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

h) 4^{ème} délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Ivan CENCIG, Conseiller municipal

- nombre de votants.....		33
- à déduire : blancs ou abstentions.....		0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	.	33
- majorité absolue.....		17
a obtenu	(- Monsieur Ivan CENCIG	33 voix

Monsieur Ivan CENCIG, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 26 - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cet élu a pour vocation d'être un interlocuteur privilégié susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne pour contribuer au renforcement du lien « Armée-Nation » (cf. loi de programmation militaire 1997-2002).

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, le résultat ci-après a été enregistré :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....		33
--------------------------	--	----

- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
A obtenu (- Monsieur André JOUX	33 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 27 - Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : Monsieur le Maire

La création de cette commission est prévue par les articles 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et L 2143 du CGCT.

Le Conseil Municipal a donc toute latitude pour la désignation du nombre de ses représentants dans cette instance. Par décision antérieure du 28 juin 2007 déposée à la Sous-Préfecture de Mulhouse le 9 août 2007, il a ainsi arrêté cette représentation à raison de 2 membres du Conseil Municipal en sus de l'Adjoint délégué aux Actions Sociales et à la Solidarité et du Maire qui en est le Président de droit.

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué :

Est candidat Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
a obtenu (- Monsieur André JOUX	33 voix

Monsieur André JOUX, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) 2ème délégué :

Est candidate Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Estelle LAVOUÉ 30 voix

Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 28 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

Se référant aux termes de l'article 1650 – paragraphe 3 du Code Général des Impôts,

Considérant que la Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin requiert la présentation d'une liste de 16 contribuables pour la désignation de 8 commissaires titulaires et de 16 autres contribuables pour la désignation de 8 commissaires suppléants au titre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs,

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) au titre des commissaires titulaires :

- VIOLA Antoine – Docteur en neurosciences
89 rue Bellevue – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

- BEHA Nicole – Directrice de groupe scolaire
6 Impasse du Cygne – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- FRIDERICH Jérémie – Gérant de société
50 rue Bellevue – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- WIDOLF Laura – Chargée de relations publiques
61 rue Bellevue – BRUNSTATT - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- LACKER Philip – Responsable informatique en retraite
1 Morschwillerweg – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- PEQUEGNOT Jeanine – Retraitée
3 rue des Chars – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- WASSLER Jean-François – Responsable service technique en retraite
19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- MEYER Monique – Retraitée
14 rue de Mulhouse – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- MONTOUT Magella – Assistante maternelle
141 rue des Vallons – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- MEISTER Bernard – Retraité
17 rue de Zillisheim – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- SCHULTZ-RATZMANN Esther – Agricultrice
15 rue de l’Eglise – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- DENOS Dominique – Directeur général en retraite
55 rue Bellevue – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- JOUX André – Electromécanicien en retraite
136 rue Damberg – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- JAMMES Pierre – Technicien en retraite
12 rue de l’Illberg – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

- DIETSCHY Bernard – Agriculteur – Propriétaire de bois
10 rue de la Victoire – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
 - BURG Roland
3 rue du Panorama 68120 PFASTATT
- | | |
|--|----|
| - nombre de votants..... | 33 |
| - à déduire : blancs ou abstentions..... | 0 |
| - reste pour nombre de suffrages valables..... | 33 |
| - majorité absolue..... | 17 |
- a obtenu (- la liste "au titre des commissaires titulaires" 33 voix

La liste "au titre des commissaires titulaires" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) au titre des commissaires suppléants :

- GRIESSMANN Thierry – Gérant de société
9 rue des Carrières – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- PUZZUOLI Isabelle – Agent commercial
87 rue Bellevue – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- BENOIST Sandrine – Mère au foyer
4 rue de Mulhouse – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- BAUR Katia – Autoentrepreneur
21 rue de la Forêt – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- GOLDSTEIN Danièle – Traductrice interprète
7 rue des Carrières – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- AMANN Michel –
15 rue de la Forêt – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- GRIESSMANN Bertrand – Commercial
4 rue des Carrières – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

- ROELLINGER Patrice – Retraité
7 rue des Tirailleurs – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- LATUNER Arnaud – Expert immobilier
15 rue des Grillons - BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- GENION Bernard – Retraité
14 rue de Brunstatt - DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- LANDIÉ Anne-Sophie – Responsable communication
3 rue Damberg – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- ECHINGER Francis – Retraité
40 rue de Zillisheim – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- MASSI Maryline – Mère au foyer
50 rue Jeanne d’Arc – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- BALLAST René – Retraité
9 rue Saint-Gall – DIDENHEIM 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- STUTZ Rosalie – Retraitee – Propriétaire de bois
429 Avenue d’Altkirch – BRUNSTATT 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- WITTMANN Pascal – Exploitant agricole
Chemin du Waldweg 68720 HOCHSTATT

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- la liste "au titre des commissaires suppléants " 31 voix

La liste "au titre des commissaires suppléants" ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

Points 29 et 30 : Scrutin de liste sans panachage, représentation proportionnelle au plus fort reste**POINT 29 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précédemment évoqué et par référence à celles des articles 34 et 35 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ainsi que de l'article 22-3 du Code des Marchés Publics, sont candidats

- en qualité de membres titulaires :

Liste 1 :

1. M. Dominique DENOS
2. M. Jérémie FRIDERICH
3. Mme Nicole BEHA
4. M. Jean-François WASSLER
5. M. Philip LACKER

- en qualité de membres suppléants :

Liste 1 :

1. Mme Laura WIDOLF
2. Mme Danièle GOLDSTEIN
3. M. René-Henri LAPRÉVOTE
4. M. Pierre JAMMES
5. M. André JOUX

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17
a obtenu (Liste 1	33 voix

La désignation de ses membres devant intervenir à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage de listes ni vote préférentiel, sont ainsi désignés pour siéger à la Commission susmentionnée

- en qualité de membres titulaires :

1. M. Dominique DENOS
2. M. Jérémie FRIDERICH
3. Mme Nicole BEHA
4. M. Jean-François WASSLER
5. M. Philip LACKER

- en qualité de membres suppléants :

1. Mme Laura WIDOLF
2. Mme Danièle GOLDSTEIN
3. M. René-Henri LAPRÉVOTE
4. M. Pierre JAMMES
5. M. André JOUX

POINT 30 - Désignation des membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précédemment évoqué et par référence à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux et au mode de désignation des administrateurs élus codifiés aux articles L 213-6 et R 123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, sont candidats

Liste 1

1. Mme Esther SCHULTZ-RATZMANN
2. Mme Estelle LAVOUÉ
3. Mme Magella MONTOUT
4. M. Philip LACKER
5. Mme Laura WIDOLF
6. Mme Marie-Madeleine LEIMGRUBER

Liste 2

Mme Martine MARCOT

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- nombre de votants.....	30
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
a obtenu (Liste 1	30 voix
(Liste 2	2 voix

La désignation de ses membres devant intervenir à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage de listes ni vote préférentiel, sont ainsi désignés pour siéger à la Commission susmentionnée

- en qualité de titulaires :

1. Mme Esther SCHULTZ-RATZMANN
2. Mme Estelle LAVOUÉ
3. Mme Magella MONTOUT
4. M. Philip LACKER
5. Mme Laura WIDOLF
6. Mme Marie-Madeleine LEIMGRUBER

Points 31 à 35 – Scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il y a un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

POINT 31 - Désignation des délégués de la Commune au sein de l'association « La Cour des Arts »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les délégués de la Commune chargés de siéger au sein de l'association « La Cour des Arts » doivent être au nombre de deux.

Ils sont élus à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) 1^{er} délégué :

Est candidate Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN 33 voix

Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) 2^{ème} délégué :

Est candidate Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Madame Isabelle PUZZUOLI 32 voix

Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 32 – Désignation des délégués au sein de l'ADESION (Association de Développement pour l'Emploi, les Services et l'Insertion)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) Délégué titulaire :

Est candidate Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Madame Estelle LAVOUÉ 31 voix

Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

b) Délégué suppléant :

Est candidate Madame Estelle GAISSER, Conseillère municipale

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Madame Estelle GAISSER 31 voix

Madame Estelle GAISSER, Conseillère municipale, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 33 – Désignation des délégués au sein de l'Association des Communes Forestières du Haut-Rhin

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) Délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA 33 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) Délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	2
- reste pour nombre de suffrages valables.....	31
- majorité absolue.....	16

a obtenu (- Monsieur Bernard DIETSCHY 31 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 34 – Désignation des délégués au sein du Groupement Cynégétique

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) Délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	1
- reste pour nombre de suffrages valables.....	32
- majorité absolue.....	17
a obtenu (- Monsieur Bernard DIETSCHY,	32 voix

Monsieur Bernard DIETSCHY, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) Délégué suppléant :

Est candidate Madame SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	3
- reste pour nombre de suffrages valables.....	30
- majorité absolue.....	16
a obtenu (- Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN	30 voix

Madame Esther SCHULTZ-RATZMANN, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée élue.

POINT 35 – Désignation des représentants au sein de la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

A l'issue du scrutin auquel il a été procédé dans les formes imparties, les résultats ci-après ont été enregistrés :

a) Délégué titulaire :

Est candidat Monsieur Antoine VIOLA, Maire,

- nombre de votants.....	33
--------------------------	----

- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

A obtenu (- Monsieur Antoine VIOLA 33 voix

Monsieur Antoine VIOLA, Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

b) Délégué suppléant :

Est candidat Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire

- nombre de votants.....	33
- à déduire : blancs ou abstentions.....	0
- reste pour nombre de suffrages valables.....	33
- majorité absolue.....	17

a obtenu (- Monsieur Dominique DENOS 33 voix

Monsieur Dominique DENOS, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé élu.

POINT 36 - Communications

La séance est close à 11 h 45.